



Publié le : 11.05.2021
Rendu exécutoire le : 11.05.2021

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 MAI 2021

1) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le secrétaire de séance sera Frédéric ARRAULT conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales.

2) DCM N° 2021-43 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 12 AVRIL 2021

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 00, soumet à l'approbation le compte-rendu de la séance du dernier conseil municipal du 12 OCTOBRE 2020 et les remarques éventuelles, qui a préalablement été envoyé à chaque conseiller.

3) ETAT DES DECISIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS, LISTE PAR M. LE MAIRE.

COMMANDE PUBLIQUE	2021-63	15/04/2021	JPG	Peinture	BOUCHARD 37	100,90 €
	2021-65	17/04/2021	AG	Contrat vérification des installations de protection contre la foudre à l'église.	GOUGEON	162,00 €
	2021-66	21/04/2021	JPG	4 Jardinières	AZ Equipement	2 839,80 €
	2021-67	22/04/2021	JPG	Terreau	TEV	1 242,07 €
	2021-68	26/04/2021	JPG	Débroussaillage	DISTRICO	733,50 €
	2021-70	30/04/2021	JPG	Fournitures d'entretien pour la cantine	LANGLE	644,20 €
	2021-71	30/04/2021	JPG	Fournitures d'entretien pour les AtSEM	FICHOT	1 234,66 €
	2021-72	30/04/2021	JPG	Fleurissement d'été	SIMIER	1 854,83 €
	2021-74	04/05/2021	JPV	Kit de 3 écrans de protection pour les élections (X2)	BUNDO SAFE	337,00 €
	2021-75	05/05/2021	BP	Extracteur individuel pour logement 16 av du 14 Juillet	SANCLOU	253,00 €
	2021-76	07/05/2021	JPG	Fabrication et pose de tubes pour cabine tondeuse John Deere	VIRANFARODO	380,00 €

CONCESSION CIMETIERE

N°	Date de signature	Signataire	Durée	Montant TTC
2021-64	15/04/2021	JPV	Concession trentenaire - B 216	250 € - P

N°	Date de signature	Signataire	Observations	Notaire
2021-62	13/04/2021	JPV	Renonciation Droit de Préemption I 91 - 95	Me Nicolas BERTRAND
2021-69	27/04/2021	JPV	Renonciation Droit de Préemption D 907 - 908 - 909 - 910	Me Vincent CHAPOUTOT
2021-73	28/04/2021	JPV	Renonciation Droit de Préemption I 286 - 287 - 289	Me Adrien BERNARD

FINANCE-VIREMENT DE CREDITS

N°	Date de signature	Signataire	Libellé/motifs	Dépense en €	Recettes en €
Budget Principal 206 Virement de crédit 1 - Fonctionnement					
2021-58	09/04/2021	AG	Dépenses imprévues	400,00 €	
			Titres annulés sur exercices antérieurs	400,00 €	
			Total	€	

4) DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE

4-1) DCM 2021- 44 : Autorisation de participation aux frais de scolarité des enfants non-résidents sur TOURS – Ecole POULENC TOURS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de la Mairie de Tours concernant la participation 2020/2021, des frais de scolarités pour 1 enfant de Sonzay qui est scolarisé dans une classe de l'école élémentaire de l'école POULENC située à Tours pour un montant total de 548€ par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler cette de 548€ à la mairie de Tours.

FINANCE

4-2) DCM 2021- 45 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES CLECT et Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral N°181-262 du 19 décembre 2018 portant modifications statutaires de la communauté de communes de Gâtine et Choissille – Pays de Racan,

Vu le rapport ci-annexé établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de sa réunion en date du 17 mars 2021, portant sur l'évaluation des charges consécutives :

- A la compétence petite-enfance, enfance, jeunesse pour la partie sud du territoire (actualisation)
- A la compétence voirie pour l'ensemble du territoire dont les besoins ont été recensés pour chacune des communes ;
- A la prise de compétence « gestion des milieux aquatiques »
- A la prise de compétence PLU en fonction des dossiers de révision ou modification souhaités par les communes
- De fixer le montant des attributions compensatrice à :
 - Attributions de compensation négatives : - 1 666 766,73€
 - Attributions de compensations positives : + 39 408,26€

Soit un total de 1 627 358,47€ réparties en :

- Section de fonctionnement : 1 384 802,34 €
- Section d'investissement : 242 556,13 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **APPROUVE** le rapport, ci-annexé, établi par la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes de Gâtine et Choissilles – Pays de Racan lors de sa réunion du 17 mars 2021

- **ADOpte** le montant de l'attribution négative de fonctionnement de 145 894,10€ à verser par la commune de Sonzay à la Communauté de Communes de Gâtine et Choissilles - Pays de Racan pour l'année 2021

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives.

4-3) DCM 2021- 46 : SUBVENTION AGENCE DE L'EAU – TRAITEMENT DES BOUES DE STEP COVID - 19 - ANNEE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **DECIDE** de déposer un dossier de subvention auprès de l'agence de l'eau
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

5) INFORMATION/QUESTIONS DIVERSES

- Résultats MAPA Maintenance des installations thermiques, de ventilation et de climatisation des bâtiments communaux.

Le marché a une nature mixte :

- Ordinaire pour toutes les prestations forfaitaires.
 - Hormis pour les prestations non prévues dans le cadre des redevances forfaitaires
- Le coût prévisionnel de l'offre de base est estimé à 146 000 Euros H.T. sur 60 mois.

6 candidatures ont été remises dans les délais.

Au regard des critères des éléments présentés, la commission MAPA suggère de retenir l'offre de base proposée par ENGIE SOLUTIONS soit un montant global annuel de 5 288 € HT hors P6.

Le montant du marché sur les 60 mois est composé de :

- Le montant forfaitaire global sur les 60 mois de 31 728€ TTC.
- Le montant maximum des commandes par l'application des quantités aux prix unitaires du BPU fixé à 90 000 € TTC. SOIT un montant total de 101 440 €HT, 121 728 € TTC. Le conseil MUNICIPAL a autorisé le Maire à lancer cette procédure et à signer les pièces afférentes au marché par délibération 2020-87 du 14 décembre 2020.

- Proposition création et constitution d'un comité de pilotage « délégation de service public » assainissement et AEP : proposition Commission réseau + Stéphanie GUILLOU Secrétaire générale – une délibération sera prise au prochain conseil.

L'offre de collectivité conseil a été retenue pour l'AMO de délégation de service public d'assainissement et AEP pour un montant de 17 280€TTC.

- Forage : Thibaut n'a pas eu de retour suite à l'intervention sur la pompe de la semaine dernière. Il apportera des précisions lors du prochain conseil.

- TBI école + 2 PC fixe : Une demande de subvention a été effectuée en juillet 2020 pour ces équipements auprès de l'éducation nationale. Réception convention label écoles numérique pour l'attribution de la subvention de 50 % le 30 avril 2021 – Attente réponse de la subvention fond de soutien à la transformation numérique (département), le comité se réunira après les élections soit en juillet. Le Maire et les adjoints proposent de lancer la commande des équipements avant réception de la notification d'attribution ou de non attribution.

- Inscription bureau de vote 2^{ème} tour élection départementale et régionale. Il reste des créneaux pour le 27 juin 2021.

- Fête de la musique :

réponse préfecture :

Concernant la fête de la musique, elle pourrait avoir lieu mais suivant un protocole sanitaire strict et sous réserve des arbitrages nationaux à venir et de l'amélioration de la situation sanitaire dans le département. Les spectacles de musique devraient être organisés de façon à ce que les spectateurs soient obligatoirement en position assise (idéalement, les chaises devraient être reliées entre elles). Le nombre de participants devra être limité à 65% de la capacité d'accueil de l'espace en plein air où l'évènement se déroulera. Dans la salle omnisport, en cas de mauvais temps, il faudra que le nombre de spectateurs ne dépasse 35% de la capacité d'accueil de la salle. Dans tous les cas, les buvettes demeurent prohibées pour le moment. Les activités de restauration seront autorisées, mais il faudra également veiller au respect d'une jauge de 50% des effectifs, d'un protocole sanitaire adapté et mettre en place des tables de 6 personnes maximum et espacées entre elles. Couvre-feu fixé à 23h00.

L'école de musique a refusé d'organiser la préparation des repas et de tenir la buvette. La commission va réfléchir si il y a possibilité de déplacer cette manifestation à la fin de l'été. Monsieur VERGNOLLE doit recontacter les groupes de musique qui doivent intervenir.

- Commission contrôle liste électorale : aura lieu le vendredi 28 mai à 8h30 à la salle des associations

- CCAS : repas des aînés reportée en septembre date à définir

- Recrutement CDD en remplacement de l'agent technique : un 1^{er} recrutement a eu lieu le 6 mai et un 2^{ème} aura lieu le 17 mai.

- Feu d'artifice est fixé au 17 juillet. Il y aura également un spectacle.

6) PROCHAINES REUNIONS

- **Toutes commissions** : Lundi 7 juin 2021 à 20h00
- **Conseil Municipal** : Lundi 14 juin 2021 à 20h00

Les dates sont données à titre indicatif, en cas de modification de celles-ci l'information sera diffusée dans la presse et affichée sur le tableau d'information de la mairie.

La séance est levée à 21h04



